

SOMMAIRE

	Pages
Organisation de la formation au collège	5
Cycle central : classes de 5^e et 4^e - LV1	37
• Organisation des enseignements du cycle central du collège	39
• Cycle central des collèges	45
• Accompagnement des programmes du cycle central 5^e - 4^e	55

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

ENSEIGNER AU COLLÈGE

ITALIEN
LV1-LV2

Programmes

et

Accompagnement

Rédition octobre 2002
(Édition précédente réédition juillet 1999)

CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE

« Droits réservés » :

« Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant aux termes de l'article L. 122-5 2° et 3° d'une part que "les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective" et, d'autre part, que "les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées", **toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement du CNDP est illicite** (article L. 122-4). Cette représentation ou reproduction par quelque procédé que ce soit constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle ».

Organisation de la formation au collège

Décret n° 96.465 du 29 mai 1996 – (BO n° 25 du 20 juin 1996)

Article 1^{er} – Le collège accueille tous les élèves ayant suivi leur scolarité élémentaire. Il leur assure, dans le cadre de la scolarité obligatoire, la formation qui sert de base à l'enseignement secondaire et les prépare ainsi aux voies de formation ultérieures.

Article 2 – Le collège dispense à tous les élèves, sans distinction, une formation générale qui doit leur permettre d'acquérir les savoirs et savoir-faire fondamentaux constitutifs d'une culture commune. Il contribue également, par l'implication de toute la communauté éducative, à développer la personnalité de chaque élève, à favoriser sa socialisation et sa compréhension du monde contemporain.

S'appuyant sur une éducation à la responsabilité, cette formation doit permettre à tous les élèves d'acquérir les repères nécessaires à l'exercice de leur citoyenneté et aux choix d'orientation préalables à leur insertion culturelle, sociale et professionnelle future.

Article 3 – L'enseignement est organisé en quatre niveaux d'une durée d'un an chacun, répartis en trois cycles pédagogiques :

- le cycle d'adaptation a pour objectif d'affermir les acquis fondamentaux de l'école élémentaire et d'initier les élèves aux disciplines et méthodes propres à l'enseignement secondaire. Il est constitué par le niveau de sixième ;
- le cycle central permet aux élèves d'approfondir et d'élargir leurs savoirs et savoir-faire ; des parcours pédagogiques diversifiés peuvent y être organisés ; il correspond aux niveaux de cinquième et de quatrième ;
- le cycle d'orientation complète les acquisitions des élèves et les met en mesure d'accéder aux formations générales, technologiques ou professionnelles qui font suite au collège. Il correspond au niveau de troisième.

Des enseignements optionnels sont proposés aux élèves au cours des deux derniers cycles.

Les conditions de passage des élèves d'un cycle à l'autre sont définies par le décret du 14 juin 1990 susvisé.

Article 4 – Dans le cadre des objectifs généraux de la scolarité au collège définis par les articles 2 et 3, le ministre chargé de l'éducation nationale fixe les horaires et les programmes d'enseignement.

Les modalités de mise en œuvre des programmes d'enseignement et des orientations nationales et académiques sont définies par les établissements, dans le cadre de leur projet, conformément aux dispositions de l'article 2-1 du décret du 30 août 1985 susvisé.

Article 5 – Le collège offre des réponses appropriées à la diversité des élèves, à leurs besoins et leurs intérêts.

Ces réponses, qui ne sauraient se traduire par une organisation scolaire en filières, peuvent prendre la forme d'actions diversifiées relevant de l'autonomie des établissements.

Elles peuvent également prendre d'autres formes, dans un cadre défini par le ministre chargé de l'éducation nationale, notamment :

- un encadrement pédagogique complémentaire de l'enseignement ;
- des dispositifs spécifiques comportant, le cas échéant, des aménagements d'horaires et de programmes ; ces dispositifs sont proposés à l'élève avec l'accord de ses parents ou de son responsable légal ;
- des enseignements adaptés organisés, dans le cadre de sections d'enseignement général et professionnel adapté, pour la formation des jeunes orientés par les commissions de l'éducation spéciale prévues par la loi du 30 juin 1975 susvisée ;
- une formation s'inscrivant dans un projet d'intégration individuel établi à l'intention d'élèves handicapés au sens de l'article 4 de la loi du 30 juin 1975 susvisée ;
- des formations, partiellement ou totalement aménagées, organisées le cas échéant dans des structures particulières, pour répondre par exemple à des objectifs d'ordre linguistique, artistique, technologique, sportif ou à des besoins particuliers notamment d'ordre médical ou médico-social. Les modalités d'organisation en sont définies par le ministre chargé de l'éducation nationale, le cas échéant conjointement avec les ministres concernés. Des structures particulières d'éducation peuvent également être ouvertes dans des établissements sociaux, médicaux ou médico-éducatifs, dans des conditions fixées par arrêté conjoint du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de la santé.

Par ailleurs, peuvent être proposées aux élèves, en réponse à un projet personnel, des formations à vocation technologique ou d'initiation professionnelle dispensées dans des établissements d'enseignement agricole. Les modalités d'organisation en sont définies par arrêté conjoint du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'agriculture.

Article 6 – Le diplôme national du brevet sanctionne la formation dispensée au collège.

Article 7 – Au terme de la dernière année de scolarité obligatoire, le certificat de formation générale peut, notamment pour les élèves scolarisés dans les enseignements adaptés, valider des acquis ; ceux-ci sont pris en compte pour l'obtention ultérieure d'un certificat d'aptitude professionnelle.

Article 8 – Afin de développer les connaissances des élèves sur l’environnement technologique, économique et professionnel et notamment dans le cadre de l’éducation à l’orientation, l’établissement peut organiser, dans les conditions prévues par le Code du travail, des visites d’information et des séquences d’observation dans des entreprises, des associations, des administrations, des établissements publics ou des collectivités territoriales ; l’établissement organise également des stages auprès de ceux-ci, pour les élèves âgés de quatorze ans au moins qui suivent une formation dont le programme d’enseignement comporte une initiation aux activités professionnelles.

Dans tous les cas une convention est passée entre l’établissement dont relève l’élève et l’organisme concerné. Le ministre chargé de l’éducation nationale élabore à cet effet une convention-cadre.

Article 9 – Dans l’enseignement public, après affectation par l’inspecteur d’académie, l’élève est inscrit dans un collège par le chef d’établissement à la demande des parents ou du responsable légal.

Article 10 – Les dispositions du présent décret sont applicables en classe de sixième à compter de la rentrée scolaire 1996, en classe de cinquième à compter de la rentrée scolaire 1997, en classe de quatrième à compter de la rentrée scolaire 1998, en classe de troisième à compter de la rentrée scolaire 1999.

Article 11 – Le décret n° 76-1303 du 28 décembre 1976 relatif à l’organisation de la formation et de l’orientation dans les collèges est abrogé progressivement en fonction du calendrier d’application du présent décret défini à l’article 10.

Article 12 – Le ministre de l’éducation nationale, de l’enseignement supérieur et de la recherche, le ministre du travail et des affaires sociales, le ministre de l’agriculture, de la pêche et de l’alimentation, le secrétaire d’État à la santé et à la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris,
le 29 mai 1996
Alain JUPPÉ

Par le Premier ministre :
Le ministre de l’éducation nationale,
de l’enseignement supérieur
et de la recherche
François BAYROU

Le ministre du travail
et des affaires sociales
Jacques BARROT

Le ministre de l’agriculture,
de la pêche et de l’alimentation
Philippe VASSEUR

Le secrétaire d’État à la santé
et à la sécurité sociale
Hervé GAYMARD

Cycle central :

Classes de 5^e et de 4^e

LV1

L'arrêté du 26 décembre 1996 demeure applicable
à la rentrée 2002 uniquement pour la classe de quatrième.

Organisation des enseignements du cycle central du collège

Arrêté du 26 décembre 1996 – (BO n° 5 du 30 janvier 1997)

Article 1^{er} – Les enseignements du cycle central de collège (classes de cinquième et de quatrième) sont organisés conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

En plus des enseignements communs à tous les élèves, chaque élève suit un enseignement optionnel obligatoire de deuxième langue vivante en classe de quatrième et peut suivre un ou deux enseignements optionnels facultatifs organisés dans les conditions définies en annexe.

Article 2 – Pour l'organisation des enseignements communs, chaque collège dispose d'une dotation d'au moins 25 h 30 hebdomadaires d'enseignement, hors enseignements optionnels, par division de cinquième et par division de quatrième.

Article 3 – Dans le cadre de son autonomie pédagogique, chaque établissement utilise les moyens d'enseignement qui lui sont attribués pour assurer les enseignements définis par les programmes et apporter les réponses adaptées à la diversité des élèves.

Dans le cadre des 25 h 30 attribuées à chaque division il peut notamment utiliser les souplesses offertes par les horaires définis en annexe pour mettre en place des parcours pédagogiques diversifiés fondés sur les centres d'intérêts et les besoins des élèves et organiser des enseignements en effectifs allégés.

Article 4 – En classe de cinquième, des études dirigées ou encadrées peuvent être organisées au-delà des horaires d'enseignement.

Article 5 – En classe de quatrième, en vue de remédier à des difficultés scolaires importantes, le collège peut mettre en place un dispositif spécifique dont les horaires et les programmes sont spécialement aménagés sur la base d'un projet pédagogique inscrit dans le cadre des orientations définies par le ministre chargé de l'éducation nationale. L'admission d'un élève dans ce dispositif est subordonnée à l'accord des parents ou du responsable légal.

Article 6 – Le présent arrêté est applicable à compter de l'année scolaire 1997-1998 en classe de cinquième et de l'année scolaire 1998-1999 en classe de quatrième.

Le nouveau dispositif d'enseignement des langues anciennes entre en vigueur à la rentrée scolaire 1997 dans l'ensemble du cycle central.

Article 7 – À titre transitoire, l'enseignement de physique-chimie défini en annexe peut ne pas être organisé en classe de cinquième pour l'année scolaire 1997-1998. Pour les élèves n'en ayant pas bénéficié en classe de cinquième, l'enseignement de physique-

chimie sera dispensé en classe de quatrième, à raison de deux heures hebdomadaires, pendant l'année scolaire 1998-1999.

Article 8 – Sont abrogés, à compter de l'année scolaire 1997-1998, l'arrêté du 26 janvier 1978 fixant les horaires et effectifs des classes de cinquième des collèges et, à compter de l'année scolaire 1998-1999, les dispositions de l'arrêté du 22 décembre 1978 susvisé, pour ce qui concerne la classe de quatrième ainsi que les dispositions de l'arrêté du 9 mars 1993 modifiant l'arrêté du 9 mars 1990 susvisé, pour ce qui concerne l'organisation pédagogique des classes de quatrième technologique implantées en collège.

L'organisation pédagogique des classes de quatrième technologique implantées en lycée professionnel reste fixée par l'arrêté du 9 mars 1990.

Article 9 – Le directeur des lycées et collèges est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal Officiel* de la République française.

Fait à Paris,
le 26 décembre 1996

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur
et de la recherche et par délégation

Le directeur des lycées et des collèges

Alain BOISSINOT

**Horaires des enseignements applicables aux élèves du cycle central de collège
(classes de cinquième et de quatrième)**

Enseignements communs obligatoires		
Français	de 4 h à 5 h 30	
Mathématiques	de 3 h 30 à 4 h 30	
Première langue vivante étrangère	de 3 h à 4 h	
Histoire-Géographie-Éducation civique	de 3 h à 4 h	
Sciences de la Vie et de la Terre	de 1 h 30 à 2 h	
Physique-Chimie	de 1 h 30 à 2 h	
Technologie	de 1 h 30 à 2 h	
Enseignements artistiques (arts plastiques, éducation musicale)	de 2 h à 3 h	
Éducation physique et sportive	3 h	
Enseignements optionnels	5 ^e	4 ^e
Obligatoire		
Deuxième langue vivante (*)		3 h
Facultatifs		
Latin	2 h	3 h
Technologie (**)		3 h
Langue régionale (***)		3 h

(*) Deuxième langue vivante étrangère ou langue régionale.

(**) Enseignement organisé en groupes à effectifs allégés.

(***) Cette option peut être proposée à un élève ayant choisi une deuxième langue vivante étrangère au titre de l'enseignement optionnel obligatoire.

Ce tableau horaire est valable jusqu'à juin 2002 pour la classe de cinquième
et juin 2003 pour la classe de quatrième.

Organisation des enseignements du cycle central du collège

Arrêté du 14 janvier 2002 - (BO n° 8 du 21 février 2002) modifiant l'arrêté du 26 décembre 1996

Article 1^{er} – L'article 1^{er} de l'arrêté du 26 décembre 1996 susvisé est rédigé ainsi qu'il suit :

« Article 1^{er} – Les enseignements du cycle central de collège (classes de cinquième et de quatrième) sont organisés conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

Dans le cadre des enseignements obligatoires, deux heures hebdomadaires sont consacrées à des itinéraires de découverte, impliquant au moins deux disciplines et utilisant l'amplitude horaire définie en annexe pour chacune d'entre elles. Ils sont mis en place pour tous les élèves en classes de cinquième et de quatrième, selon des modalités définies par le ministre de l'éducation nationale.

En plus des enseignements obligatoires, chaque élève peut suivre un ou deux enseignements facultatifs organisés dans les conditions définies en annexe.

Chaque élève peut également participer aux diverses activités éducatives facultatives proposées par l'établissement. »

Article 2 – L'article 2 de l'arrêté du 26 décembre 1996 susvisé est rédigé ainsi qu'il suit :

« Article 2 – Dans le cycle central, chaque collège dispose d'une dotation horaire globale de 26 heures hebdomadaires par division de cinquième et de 29 heures hebdomadaires par division de quatrième pour l'organisation des enseignements obligatoires, incluant les itinéraires de découverte.

Un complément de dotation peut être attribué aux établissements pour le traitement des difficultés scolaires importantes. Ce complément est modulé par les autorités académiques en fonction des caractéristiques et du projet de l'établissement, notamment en ce qui concerne le suivi des élèves les plus en difficulté. »

Article 3 – L'article 3 de l'arrêté du 26 décembre 1996 susvisé est rédigé ainsi qu'il suit :

« Article 3 – Cette dotation en heures d'enseignement est distincte de l'horaire-élève fixé, pour les enseignements obligatoires, à 25 heures hebdomadaires en classe de cinquième et à 28 heures hebdomadaires en classe de quatrième. »

Article 4 – L'article 4 de l'arrêté du 26 décembre 1996 susvisé est rédigé ainsi qu'il suit :

« Article 4 – Dans le cadre de son projet d'établissement, chaque collège utilise les moyens d'enseignement qui lui sont attribués pour apporter des réponses adaptées à la diversité des élèves accueillis ou organiser des travaux en groupes allégés, notamment en français et en sciences et techniques (sciences de la vie et de la Terre, physique-chimie et technologie).

En classe de cinquième, un dispositif d'aide aux élèves et d'accompagnement de leur travail personnel peut être organisé au-delà des heures hebdomadaires d'enseignements obligatoires. »

Article 5 – L'article 5 de l'arrêté du 26 décembre 1996 susvisé est rédigé ainsi qu'il suit :

« Article 5 - En classe de quatrième, en vue de remédier à des difficultés scolaires persistantes, le collège peut mettre en place un dispositif spécifique, dont les modalités d'organisation peuvent être spécialement aménagées, sur la base d'un projet pédagogique inscrit dans le cadre des orientations définies par le ministre chargé de l'éducation nationale.

L'accueil d'un élève dans ce dispositif est subordonné à l'accord des parents ou du représentant légal. »

Article 6 – Le présent arrêté est applicable à compter de l'année scolaire 2002-2003 en classe de cinquième et de l'année scolaire 2003-2004 en classe de quatrième.

Article 7 – Le directeur de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal Officiel* de la République française.

Annexe

Horaires des enseignements applicables aux élèves des classes du cycle central de collège (cinquième et quatrième)

TITRE	CLASSE DE CINQUIÈME		CLASSE DE QUATRIÈME	
	Horaire-élève Enseignements communs	Horaire-élève possible avec les itinéraires de découverte (*)	Horaire-élève Enseignements communs	Horaire-élève possible avec les itinéraires de découverte (*)
Enseignements obligatoires				
Français	4	5	4	5
Mathématiques	3,5	4,5	3,5	4,5
Première langue vivante étrangère	3	4	3	4
Deuxième langue vivante (**)			3	
Histoire-géographie-éducation civique	3	4	3	4
Sciences et techniques : - Sciences de la vie et de la Terre - Physique et chimie - Technologie	1,5 1,5 1,5	2,5 2,5 2,5	1,5 1,5 1,5	2,5 2,5 2,5
Enseignements artistiques : - Arts plastiques - Éducation musicale	1 1	2 2	1 1	2 2
Éducation physique et sportive	3	4	3	4
Horaire non affecté À répartir par l'établissement	1		1	
Enseignements facultatifs				
Latin (***)	2		3	
Langue régionale (****)			3	
Heures de vie de classe	10 heures annuelles		10 heures annuelles	

(*) Itinéraires de découverte sur deux disciplines : 2 heures inscrites dans l'emploi du temps de la classe auxquelles correspondent 2 heures professeur par division.

(**) Deuxième langue vivante étrangère ou régionale.

(***) Possibilité de faire participer le latin dans les itinéraires de découverte, à partir de la classe de quatrième.

(****) Cette option peut être proposée à un élève ayant choisi une langue vivante étrangère au titre de l'enseignement de deuxième langue vivante.

En plus des enseignements obligatoires, chaque élève peut participer aux diverses activités éducatives facultatives proposée par l'établissement.

Cycle central des collèges

Arrêté du 10 janvier 1997. *JO* du 21 janvier 1997 – (*BO* Hors-série n° 1 du 13 février 1997)

Article 1^{er} – Les programmes applicables à compter de la rentrée scolaire 1997 en classe de cinquième et de la rentrée scolaire 1998 en classe de quatrième dans toutes les disciplines, sont fixés en annexe au présent arrêté.

Article 2 – Les dispositions contraires au présent arrêté figurant en annexe de l'arrêté du 14 novembre 1985 susvisé deviennent caduques à compter de la rentrée scolaire 1997 en classe de cinquième et de la rentrée scolaire 1998 en classe de quatrième.

Article 3 – Les programmes applicables en classe de troisième des collèges restent ceux définis en annexe des arrêtés des 14 novembre 1985, 10 juillet 1992 et 3 novembre 1993 susvisés.

Article 4 – Le directeur des lycées et collèges est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal Officiel* de la République française.

Fait à Paris,
le 10 janvier 1997

Pour le ministre de l'éducation
nationale, de l'enseignement supérieur
et de la recherche et par délégation,
le directeur des lycées et collèges
Alain BOISSINOT

Introduction

Langues vivantes étrangères (LV1)

Consolidation et approfondissement doivent forcément être les deux soucis qui président à l'élaboration des programmes et aux stratégies d'enseignement dans les classes de 5^e et de 4^e LV1 qui constituent le cycle central du collège.

Selon le principe de la progression en spirale adopté dès la classe de 6^e, les professeurs veilleront à terminer le programme de cette première année s'il n'a pas été achevé et à reprendre, mais selon des approches différentes, les éléments qui n'auront pas été maîtrisés. Ce double souci d'homogénéisation et de consolidation doit permettre à l'ensemble d'une classe d'aborder dans de bonnes conditions cette deuxième étape du collège qui se caractérise par des évolutions dans trois domaines : linguistique, cognitif, culturel.

Il convient toutefois de souligner préalablement que la mission prioritaire de l'enseignement des langues vivantes est le développement de la compétence de communication. C'est ce qui est attendu de l'institution scolaire et c'est à cette aune qu'est jugée l'efficacité de l'enseignement dispensé. C'est également ce à quoi aspirent les élèves. Ils apprennent une langue étrangère pour être capables de s'en servir. Encore faut-il s'entendre sur le sens du mot communication.

La communication en langue étrangère ne se réduit pas à l'échange de quelques formules stéréotypées imposées par les usages sociaux. On communique parce qu'on a quelque chose à dire ou à entendre dans une situation donnée. On peut vouloir raconter, décrire, convaincre, interroger, s'informer, contredire, approuver, etc. D'autre part, la communication n'implique pas nécessairement la présence physique d'un interlocuteur. Elle peut être immédiate ou bien différée, orale, bien sûr, mais aussi écrite. Lorsque deux personnes échangent des lettres, elles communiquent. Lire un journal ou un livre, c'est aussi communiquer avec l'auteur.

Quelle que soit la forme que prend la communication, son apprentissage présuppose qu'on n'entraîne pas seulement les élèves à former des phrases correctes selon les règles du code linguistique, mais aussi qu'on les habitue à les utiliser de manière appropriée et pertinente. C'est à cette condition seulement que l'on peut accomplir des actes de langage. Il s'ensuit que les trois objectifs dont on trouve ci-après les grandes lignes d'évolution au cycle central sont tous au service de la compétence de communication.

Domaine linguistique : cette deuxième étape est le temps de l'élargissement des bases de la langue et de l'appropriation des

outils linguistiques qui permettent à l'élève de commencer à complexifier son expression, notamment par l'emploi plus fréquent des propositions subordonnées. Si la classe de 6^e permet prioritairement la maîtrise de l'énoncé, au cycle central l'élève doit être entraîné à produire des suites d'énoncés. Il s'agit déjà de l'apprentissage d'un discours encore modeste mais déjà organisé. C'est aussi le moment où son exposition à la langue se diversifie. Son aptitude à la compréhension linguistique s'étend maintenant à des énoncés et à des ensembles discursifs plus complexes. Enfin, c'est le moment où l'élève commence à acquérir les moyens de nuancer la formulation de sa pensée.

Domaine cognitif : dans cette deuxième étape, l'élève développe sa capacité d'observation du rapport entre graphie et phonie, de la formation des mots et du fonctionnement de la langue. Par l'observation et la réflexion guidées, il consolide également son aptitude à interpréter les indices porteurs de sens à divers niveaux tant linguistiques que contextuels.

Domaine culturel : le cycle de 5^e et de 4^e est le temps du premier approfondissement culturel. C'est également le moment où se développent les échanges (épistolaires, télématiques, liés aux voyages scolaires ou non) qui mettent les élèves à même de mieux percevoir les similitudes et les différences culturelles, faisant des langues vivantes un instrument privilégié de la connaissance de l'homme et du monde. Au plan méthodologique, l'approche s'enrichit donc de la comparaison et du contraste, dans le domaine notamment des faits de société et des comportements culturels. C'est aussi le moment où il est possible de sensibiliser l'élève aux liens entre langue et civilisation.

Il va de soi que ces trois domaines ne sauraient être séparés. C'est leur mise en parallèle et en complémentarité qui leur donne sens et contribue à la motivation des élèves. On ne saurait cependant oublier que ce cycle, notamment dans sa première moitié, est parfois le moment où commencent à se creuser les écarts entre les élèves qui progressent, acquièrent confiance et ceux qui peinent et en prennent conscience. La présentation retenue pour les programmes de langues vivantes permet aux professeurs de prévoir dans leur progression des phases de reprise, de consolidation, de remédiation et d'apporter ainsi des aides indispensables.

Toutes les langues s'efforcent de définir leur programme en termes de compétences, ce qui n'exclut par une certaine diversité qui tient aux spécificités de chacune, et aux stratégies d'apprentissage qu'elles induisent.

Présentation

Le programme tient compte de la nouvelle organisation du collège qui prévoit un seul cycle pour les classes de 5^e et de 4^e, cycle de consolidation et d'approfondissement. Il tient également compte de la progression d'ensemble pour les quatre années du collège. Centré sur l'essentiel, il identifie les objectifs à atteindre à la fin du cycle central. Le programme est conçu en fonction d'une progression pédagogique en spirale qui implique une réactivation des notions déjà apprises.

Dans un souci de clarté et de meilleure lisibilité, il est présenté en quatre parties :

- I Compétences et savoir-faire
- II Orientation thématique et lexicale
- III Programme grammatical
- IV Approche culturelle

Dans la première partie, il présente les capacités et les savoir-faire que les élèves doivent acquérir en fin de cycle.

Dans la deuxième partie, les compétences à acquérir sont présentées en termes de connaissances définies dans le cadre d'une orientation thématique et lexicale qui tient compte des centres d'intérêt de l'élève, de ses acquis ainsi que de son développement intellectuel. Le programme inclut des thèmes qui permettent à l'élève d'accroître ses connaissances linguistiques et de développer son aptitude à s'exprimer en utilisant progressivement des structures plus complexes. La compétence de communication est exercée à propos de thèmes qui stimuleront la curiosité de l'élève pour l'Italie, sa culture et sa civilisation.

Le contenu grammatical dont la présentation est celle d'un cadre de référence général est défini dans la troisième partie. Les structures grammaticales qu'un élève du cycle central est amené à maîtriser sont en effet soumises aux impératifs de la communication. Au cours des classes de 5^e et de 4^e, l'élève consolide les compétences grammaticales qu'il a apprises antérieurement et apprend progressivement à nuancer son discours.

L'approche culturelle, qui fait l'objet de la dernière partie, ne sera en aucun cas séparée de l'apprentissage de la langue et constituera un élément essentiel pour amener les élèves à prendre conscience des différences culturelles entre leur pays et l'Italie.

I – Compétences et savoir-faire

Pour définir les compétences et savoir-faire que les élèves devraient être amenés à construire au cours du cycle central, on a tenu compte de deux données : les compétences et savoir-faire prévus dans le programme de 6^e et les objectifs de l'enseignement des langues au collège.

Le programme des classes de 5^e et de 4^e doit permettre à l'élève de développer ses compétences linguistique, socio-linguistique, discursive et culturelle en les appliquant à des situations plus complexes. En particulier, au cours de sa progression, l'élève saura décrire, raconter puis argumenter en termes simples. En outre, à l'écrit comme à l'oral, il conviendra de consolider les automatismes nécessaires à la pratique de la langue et habituer peu à peu l'élève à nuancer son expression.

À la fin de la classe de 5^e, l'élève devrait savoir comprendre et employer des expressions relatives à des besoins concrets, des sensations physiques ou des sentiments. Placé en face d'un interlocuteur dont il ne saisit pas complètement les propos, il doit être en mesure de lui demander de répéter ce qui vient d'être dit, il doit aussi être capable de se faire expliquer le sens des mots qu'il ne comprend pas.

À la fin de la classe de 4^e, l'élève doit pouvoir comprendre le sens général d'un énoncé portant sur des faits concrets ou des expériences personnelles. Il sait exprimer son point de vue avec des mots simples. L'élève passe ainsi du récit à l'argumentation.

La même progression doit être observée en ce qui concerne les textes écrits : au début l'élève saisit le sens global, même s'il ne comprend pas tous les détails. Il sait faire un résumé oralement et par écrit, en utilisant des phrases simples, et en s'appuyant sur le vocabulaire et les expressions qu'il maîtrise. À la fin du cycle, en face de textes écrits, l'élève en déduit le sens à partir du contexte, il en extrait les informations essentielles et il exprime son point de vue sur le thème traité. Il repère, dans les documents proposés, les quelques éléments de civilisation italienne qui y sont exposés.

L'élève progresse dans sa découverte de l'Italie. Il consolide ses connaissances géographiques et découvre quelques faits marquants concernant les grandes époques de la culture italienne telles que le Rinascimento et le Risorgimento, ce qui favorise l'interdisciplinarité avec les programmes d'histoire-géographie, d'arts plastiques, et de musique.

Dans un premier temps, l'élève est en mesure de raconter à un ami italien des faits relatifs à son environnement et à son pays, à la fin de la classe de 4^e, il peut mener une courte discussion sur lui-même, sa famille et ses habitudes, ou sur des thèmes relatifs à sa culture et à la culture italienne. Il sait s'adresser à son interlocuteur avec les formules de politesse appropriées et il commence à nuancer l'expression de sa pensée.

II – Orientation thématique et lexicale

Comme cela a été dit dans le programme de 6^e, les compétences fondamentales, même ramenées aux savoirs simples de la communication élémentaire, devraient s’inscrire dans une évolution dynamique enrichie tout au long du cursus d’apprentissage.

Il n’est donc pas opportun de définir ces compétences de manière autoritaire ni d’en fixer de façon trop rigide les seuils et la progression. La situation de la classe, le milieu socioculturel, les intérêts de l’élève à tel ou tel moment, la variété des supports pédagogiques, les possibilités offertes par l’établissement guideront l’enseignant dans la mise en œuvre du programme.

L’acquisition du lexique s’appuiera sur des thèmes qui, tout en correspondant aux intérêts de l’élève, seront susceptibles d’élargir progressivement son horizon.

Les thèmes traités devront permettre d’élargir et d’approfondir les connaissances tout en assurant la réactivation et la consolidation des acquis antérieurs.

Les thèmes abordés en priorité devront être les suivants.

Je me décris et je décris les autres

L’élève réactive ses connaissances et ses compétences antérieures : il sait se présenter et parler des autres. Il enrichit son vocabulaire dans le domaine de la description.

- *Sono il terzo di cinque figli.*
- *Le mie cugine sono napoletane.*
- *Nella tua famiglia sei il solo ad avere i capelli lunghi.*
- *Mia zia è sempre in ritardo.*

Je décris la réalité autour de moi

L’élève réutilise ses connaissances relatives à son environnement mais il dispose d’un vocabulaire plus étendu.

- *C’è un giardino pubblico nel mio quartiere.*
- *La piscina non è molto lontana da qui.*
- *Questo museo è chiuso il lunedì.*
- *L’albergo è vicino alla stazione.*

Mon rapport avec les autres

L’élève parle de ce qu’il ressent, de ce qu’il aime ou de ce qu’il n’aime pas. Il sait interroger les autres sur leurs goûts, leurs sensations, leurs sentiments.

- *A me piace molto giocare a tennis, e a te ?*
- *Carla detesta fare la fila nei negozi.*
- *Cosa preferisci, andare al cinema o a teatro ?*
- *Perché sei arrabbiata ?*

Mon passé et celui des autres

L'élève sait déjà s'exprimer au présent, il apprend à s'exprimer au passé. Aussi peut-il lire de courts récits et en faire le résumé. Il peut rapporter quelques faits simples.

- *I suoi genitori hanno comprato una nuova casa.*
- *Quando l'ho incontrato, tornava da Roma.*
- *Durante le vacanze sono uscita spesso e mi sono divertita.*
- *Erano contenti di ritrovare i loro amici francesi.*

Mes projets et ceux des autres

L'élève se situe dans le temps, il dit ce qu'il fera le lendemain, dans une semaine, dans quelques mois. Il parle de ses projets. Il demande aux autres de lui parler des leurs.

- *Più tardi farò la giornalista, e tu invece ?*
- *Sabato sera balleremo tutti insieme in discoteca.*
- *Fra qualche anno continuerà gli studi al liceo.*
- *Fra una settimana saremo in vacanza.*

J'exprime des opinions

L'élève exprime son accord ou son désaccord, il sait présenter son point de vue et argumenter de manière simple.

- *Credo che Lei abbia ragione.*
- *Mi sembra che i ragazzi siano contenti del loro viaggio.*
- *Non va d'accordo con suo padre.*
- *Non capisco perché dobbiamo aspettare ancora.*

J'émet des hypothèses

L'élève sait faire abstraction de la réalité et imaginer des situations possibles, des éventualités, des faits dont la réalisation est dépendante de conditions positives ou négatives.

- *Se potrà, partirà domani mattina.*
- *Se avessi il biglietto, prenderei l'autobus.*
- *Se piove non vado al mare.*
- *Può darsi che Luca si compri una Ferrari.*

Je m'intéresse à l'Italie

À travers ce thème récurrent l'élève est amené à s'intéresser à la réalité italienne et à poser des questions pour satisfaire sa curiosité. Il acquiert ainsi progressivement des repères dans les domaines de la géographie, de l'histoire et de la civilisation italiennes.

- *Chi è la Befana ?*
- *Quante sono le contrade di Siena ?*
- *Chi era Giuseppe Verdi ?*
- *Che cos'è la Commedia dell'Arte ?*

III – Programme grammatical

Comme dans le programme de 6^e, la présentation du programme grammatical pour le cycle central ne suit pas une progression allant du simple au complexe : l'introduction des structures syntaxiques et morphologiques est soumise aux impératifs de communication.

A. Phonétique et phonologie

L'élève prononce correctement, il s'exprime à une vitesse normale et maîtrise l'intonation des énoncés.

B. Morphologie

L'élève consolide ses compétences dans le domaine de la morphologie et acquiert les automatismes nécessaires pour s'exprimer avec une relative aisance. Il accroît ses connaissances de la morphologie italienne au fur et à mesure que sont abordés les thèmes énumérés ci-dessus. Il est ainsi progressivement amené à prendre conscience du fonctionnement de la langue italienne. Les points abordés seront plus particulièrement les suivants :

- Adjectifs : degrés de comparaison et formation des compléments du comparatif et du superlatif.
- Déterminants possessifs : cas particuliers d'utilisation des adjectifs possessifs.
- Pronoms personnels simples, puis, progressivement et en fonction des besoins, introduction des pronoms personnels groupés. Forme de politesse (cas d'utilisation les plus simples). Équivalents italiens de on (formes les plus simples et les plus couramment utilisées) :
 - pronoms relatifs sujets et compléments ;
 - verbe : auxiliaires *essere* et *avere* ;
 - indicatif, impératif, gérondif et participe passé des verbes réguliers ; le passé simple sera introduit très progressivement en fonction des nécessités de la communication ;
 - temps du subjonctif ;
 - présent du conditionnel ;
 - les verbes irréguliers les plus courants seront introduits en fonction des nécessités de la communication ;
 - enrichissement du lexique dans le domaine des adverbes, des pronoms et des adjectifs interrogatifs, des conjonctions de coordination et de subordination.

C. Syntaxe

L'élève consolide ses compétences dans le domaine de la syntaxe : il est entraîné à construire des phrases déclaratives, interrogatives, injonctives et exclamatives. Il est amené à produire des énoncés plus complexes comportant des propositions subordonnées. Il apprend également à utiliser les tournures impersonnelles, à former des phrases contenant des verbes d'opinion (*credere, supporre, pensare*) et donc à employer les temps du subjonctif.

IV – Approche culturelle

Il est bon de rappeler que la dimension culturelle ne saurait être séparée de l'acquisition de la langue.

L'élève est amené, au cours du cycle central, à développer sa connaissance de la culture et de la civilisation italienne, ce qui lui permet de se familiariser avec certains usages dont il apprend à tenir compte pour s'adresser à son interlocuteur. Il commence ainsi à nuancer son expression.

Le thème *Je m'intéresse à l'Italie* permet d'introduire la dimension culturelle sans laquelle l'étude de l'italien ne serait pas complète. Ce thème peut être l'occasion d'un travail interdisciplinaire.

La vie quotidienne en Italie et les traditions italiennes sont, pour les élèves, des thèmes de discussion et de comparaison avec leurs habitudes et leurs modes de vie en France.

Accompagnement des programmes du cycle central 5^e-4^e LV1

SOMMAIRE

	Pages
Introduction	
I – Savoir-faire, orientation thématique et lexicale, connaissances grammaticales	56
II – Mise en œuvre du programme	60
III – Évaluation	63
IV – Aide à l'apprentissage	64
V – La réalité italienne dans l'enseignement de l'italien . .	65

Introduction

Le document d'accompagnement est destiné à rendre explicites les intentions qui ont présidé à la rédaction du programme du cycle central. Il met l'accent sur les deux idées directrices – consolidation et approfondissement – qui doivent orienter la pratique pédagogique dans les classes de 5^e et de 4^e.

Le programme reprend l'idée de progression en spirale déjà introduite dans les documents relatifs à la classe de 6^e. Par ailleurs, il tient compte des connaissances acquises antérieurement par les élèves et de la maturité déjà un peu plus grande de ceux-ci. Il en résulte qu'une approche plus complexe des thèmes et des notions grammaticales et lexicales abordées en 6^e est désormais possible. En conséquence, le cycle central va permettre aux élèves de réactiver leurs acquis et, simultanément, de s'approprier de nouveaux outils de communication. À titre d'exemple, le thème intitulé *Moi et les autres* dans le programme de 6^e, devient *Je me décris et je décris les autres* dans le programme de 5^e-4^e.

Dans la perspective de la classe de 3^e, le cycle central vise ainsi à développer les compétences et les savoir-faire de l'élève et à enrichir ses connaissances dans les domaines linguistique, intellectuel et culturel.

Le programme fixe des objectifs énoncés en termes de savoir-faire ; ceux-ci impliquent des connaissances lexicales et grammaticales que le programme énumère également.

Les thèmes proposés par le programme n'ont pas été choisis seulement en fonction de leur degré de facilité. Les premiers reproduisent la situation de communication qui est celle de tout locuteur dès qu'il s'adresse à un étranger

(se présenter, parler de soi et de son environnement) ; ils ont un rapport étroit avec les intérêts des élèves (parler de sa famille, de ses loisirs, de la classe). Les autres thèmes traitent de préoccupations moins immédiates ; ils visent en particulier à susciter la curiosité des élèves pour la réalité italienne et contribuent ainsi à la formation générale.

Le document d'accompagnement comporte cinq parties : la première se rapporte aux savoir-faire et aux connaissances lexicales et grammaticales que ceux-ci impliquent. La seconde, intitulée mise en œuvre pédagogique, a pour but d'aider les enseignants à tirer le meilleur parti possible du programme. La troisième aborde le problème de l'évaluation. La quatrième partie est consacrée aux techniques d'aide à l'apprentissage. Enfin, la cinquième partie indique comment articuler l'enseignement de la civilisation et l'enseignement de la langue italienne.

Le document reprend la plupart des rubriques développées dans le document d'accompagnement de 6^e, en particulier dans la seconde partie qui traite de la mise en œuvre du programme. Il est fortement conseillé aux enseignants de prendre connaissance de l'ensemble des programmes et de l'ensemble des documents d'accompagnement dans la mesure où les objectifs qui doivent être atteints en fin d'année ont été déterminés en fonction des objectifs de l'année précédente et des objectifs fixés pour la fin du collège. Pareillement, l'enseignant doit connaître les pratiques pédagogiques suivies antérieurement afin d'adapter sa pédagogie aux besoins de la classe, surtout en début d'année scolaire.

I – Savoir-faire, orientation thématique et lexicale, connaissances grammaticales

Comme le programme de 6^e, le programme du cycle central met en articulation quatre aspects indissociables de l'enseignement des langues vivantes : il définit un certain nombre de savoir-faire, propose une orientation thématique et lexicale, énumère quelques contenus grammaticaux et suggère quelques orientations pour l'introduction de la civilisation.

Il faut d'abord rappeler que toute production d'énoncés et toute mise en œuvre de savoir-

faire supposent l'acquisition de notions grammaticales et lexicales. Dans la présentation du programme, pour une plus grande clarté de l'exposé, compétences, choix thématiques, indications grammaticales et orientations culturelles ont été envisagés successivement. En revanche, dans la pratique de la classe, ces quatre aspects sont toujours présents simultanément puisque tout acte de communication rend nécessaires le recours à un vocabulaire

spécifique, l'utilisation correcte de la morphologie et de la syntaxe, et une juste appréhension de la réalité italienne à laquelle les énoncés font référence.

Les thèmes dont le programme dresse la liste coïncident avec la série des savoir-faire qui sont attendus de l'élève à l'issue du cycle central. Ils correspondent aussi à des situations de communication courantes pour qui se rend en Italie. Chaque thème doit être exploité de manière à ce que les élèves acquièrent des savoir-faire spécifiques. Ainsi, le thème *Mes projets et ceux des autres* regroupe un certain nombre de savoir-faire que le programme énonce en partie seulement et à titre d'exemples (*parler des activités que l'on aura dans la journée, dans la semaine, imaginer ce que l'on fera l'année suivante, dans deux ans, anticiper sur un événement, prévoir une conséquence, interroger les autres sur ce qu'ils feront, donner un rendez-vous, etc.*).

La nécessaire articulation entre la capacité de communication – qui est l'objectif de l'apprentissage – et les notions lexicales et grammaticales qui la sous-tendent peut être illustrée à partir d'un exemple. Le fait d'indiquer où l'on sera à un moment donné suppose que l'on sache utiliser le futur des auxiliaires et des verbes les plus courants, que l'on sache utiliser les prépositions de lieu et les différentes prépositions qui marquent le temps. La forme déclarative (positive ou négative) sera, bien sûr, utilisée, mais aussi la forme interrogative grâce à laquelle on peut s'adresser à un

interlocuteur et lui demander quand il se trouvera en un certain lieu. Selon les cas, c'est la deuxième personne du singulier ou la forme de politesse qui devra être employée. Les champs lexicaux auxquels l'élève devra recourir sont ceux qui ont trait au lieu et au temps. Le vocabulaire relatif au lieu se rapportera aussi bien à la vie scolaire ou à la maison (*se trouver dans une salle de classe, dans la cour de récréation, à l'entrée du collège, au gymnase, etc. ; être dans sa chambre, dans la salle de bains, assis devant une table de travail, etc.*) qu'à la description de la ville (*se rendre au théâtre, à la mairie, au cinéma. Attendre devant un restaurant, au coin d'une rue, à proximité d'une pharmacie ou d'une église, etc.*).

Le thème peut aussi être développé en même temps que celui des vacances ; l'élève sera amené à dire où il passera l'été (*à la mer, à la montagne, à la campagne, en ville, etc.*) ou les congés scolaires de printemps. Les exemples proposés ici ont pour but de montrer comment chaque enseignant pourra développer les thèmes énumérés par le programme en fonction de sa classe et des documents qu'il aura su trouver. Il devra bien sûr veiller à ce que les éléments lexicaux ou morpho-syntaxiques qu'il sera amené à introduire soient toujours utilisés dans le cadre de situations de communication aussi proches que possible de la réalité. Les remarques qui précèdent peuvent être présentées de façon synthétique au moyen du tableau suivant.

Savoir-faire	Réalisation	Connaissances lexicales	Connaissances grammaticales
Fixer un rendez-vous	<i>Ti aspetterò stasera alle sei in Piazza San Marco, vicino al caffè Florian. Anche Bruno sarà con me</i>	<i>aspettare sera indicazione dell'ora il caffè</i>	Futur de l'auxiliaire <i>essere</i> Futur des verbes du 1 ^{er} groupe Utilisation des prépositions de lieu (<i>vicino a ;</i> utilisation de <i>in</i> avec <i>piazza</i>), de temps (<i>alle sei</i>) Adverbe de temps (<i>stasera</i>) Pronoms toniques et atones (<i>ti/me</i>)
Demander à un interlocuteur quels sont ses projets	<i>Sai già che tipo di scuola frequenterai fra due/tre anni ?</i>	<i>sapere già frequenter una scuola</i>	Futur des verbes du 1 ^{er} groupe présent de <i>sapere</i> Adjectif interrogatif <i>che</i> Utilisation de la préposition de temps <i>fra</i>

L'exemple présenté n'a aucun caractère normatif. Il a pour seul but de montrer comment les thèmes définis dans le programme (dans ce cas précis, *mes projets et ceux des autres*) ont pour objectifs des savoir-faire dont la réalisation implique des connaissances lexicales et grammaticales.

L'énumération systématique des savoir-faire correspondant aux différents thèmes n'a pas été jugée nécessaire. Il appartient à l'enseignant de définir, pour chacun des thèmes, les compétences qu'il veut faire acquérir aux élèves. En fonction de celles-ci, il introduira les connaissances lexicales ou grammaticales indispensables. La pratique du dialogue en italien dans la classe, la réactivation des connaissances antérieures, l'introduction d'éléments nouveaux permettront aux élèves de progresser et d'enrichir ou de varier les énoncés produits. Par exemple, en classe de 5^e, les verbes utilisés pour *fixer un rendez-vous* seront choisis parmi les plus usuels, et seuls les verbes irréguliers les plus courants seront employés (par exemple, *anche Bruno verrà con me* au lieu de *sarà con me*). En 4^e, le nombre des futurs irréguliers sera plus important et le lexique plus étendu (*aspettare davanti a/di fronte a/fuori/in prossimità di/all'angolo/, etc.*). Enfin, le vocabulaire sera choisi en fonction des documents que l'enseignant se sera procurés, de l'équipement dont est pourvu l'établissement scolaire et sera développé compte tenu des besoins de communication qui se manifesteront dans la classe. C'est pourquoi il n'est pas possible ni souhaitable de définir précisément le lexique qui sera introduit au cours du cycle central et c'est pourquoi encore le programme ne propose que quelques exemples visant à rendre plus explicite l'intitulé des thèmes.

Dans le tableau présenté ci-dessus, les deux exemples choisis contiennent des éléments de civilisation (la place Saint-Marc à Venise, le café Florian, éventuellement la comparaison des systèmes scolaires français et italien). Il s'agit de rappeler que l'enseignement de la civilisation est indissociable de l'enseignement de la langue et que les situations de communication reproduites dans la classe devront se rapporter le plus possible à la réalité italienne.

Les observations qui précèdent s'appliquent à tous les thèmes inscrits au programme. Pour cette raison, il ne sera pas utile d'illustrer lon-

guement chacun d'entre eux et quelques remarques suffiront.

Le thème intitulé *Je me décris et je décris les autres* permet de réactiver les savoir-faire acquis en classe de 6^e. Comme les exemples donnés dans le programme le montrent, il ne s'agira plus seulement de donner son nom et quelques renseignements essentiels ; les élèves devront être en mesure d'utiliser un vocabulaire plus varié leur permettant de parler non seulement d'eux-mêmes, mais brièvement aussi de leur famille ou de personnes qu'ils connaissent. Pareillement le thème *Je décris la réalité autour de moi* permettra le réemploi des notions déjà apprises (prépositions et adverbess marquant le lieu, adjectifs indiquant la proximité ou l'éloignement, verbes de mouvement, adjectifs et adverbess interrogatifs de lieu, etc.) et donnera à l'enseignant la possibilité de compléter le vocabulaire relatif, par exemple, à l'établissement scolaire, à la maison et à la ville. Les mots ou expressions les plus usités seront introduits dès la classe de 5^e ; en classe de 4^e, il sera possible d'enrichir les connaissances lexicales et grammaticales pour que les élèves soient en mesure de formuler des énoncés un peu plus complexes. À la fin du cycle central, l'élève devra maîtriser l'utilisation des verbes irréguliers (*stare, venire, andare, salire, etc.*) indispensables pour décrire la localisation et le mouvement. Comme le précise déjà le document d'accompagnement de la classe de 6^e, l'enseignant parlera de la ville italienne, de ses places, de ses monuments, de ses rues, amenant ainsi les élèves à découvrir progressivement quelques aspects de la vie en Italie.

Le thème *Mon rapport avec les autres* complète le thème *Je me décris et je décris les autres*. Il se réfère à l'ensemble des énoncés au moyen desquels chacun définit sa personnalité par rapport à celle d'autrui. Les goûts individuels sont affirmés par affinité ou par opposition avec ceux des autres. Le thème favorise le dialogue des élèves dans la classe, il permet d'enchaîner les questions et les réponses, la forme affirmative et la forme négative. Il permet aussi d'introduire un vocabulaire très varié puisque le goût touche pratiquement à tous les domaines (la nourriture, les jeux, les sports, la lecture, les vêtements, les acteurs, les genres de films, etc.) Tout en essayant de répondre aux attentes des élèves, le professeur devra cependant éviter une trop grande dis-

persion dans l'utilisation du lexique. Certains champs lexicaux seront abordés en classe de 5^e ; ils seront repris et développés en classe de 4^e et, éventuellement, d'autres champs lexicaux seront introduits. La comparaison entre soi et les autres permettra d'introduire les degrés de l'adjectif, dans des tournures simples en classe de 5^e, de façon plus approfondie en classe de 4^e.

Grâce au thème *Mon passé et celui des autres* les élèves pourront passer du dialogue à la narration. Ils utiliseront surtout le passé composé et l'imparfait dans les énoncés qu'ils produiront. L'appropriation progressive des temps du passé rendra possible la lecture de brefs récits. Peu à peu, les élèves apprendront à reconnaître dans les textes (ou tout autre document) quelques formes usuelles du passé simple. En classe de 4^e, ces formes usuelles (en particulier la troisième personne du singulier et la troisième personne du pluriel) seront plus familières et, dans certains cas, en fonction de la classe et des nécessités de la communication, quelques formes (les plus simples et les plus courantes) pourront être utilisées par les élèves. Grâce au thème *Mon passé et celui des autres*, l'enseignant fera employer les différents compléments de temps pour que les élèves, à la fin de la classe de 4^e, sachent exprimer à la fois la durée (*sono tre ore che ti aspetto/ti aspetto da tre ore/l'ho cercato per un intero giorno*) et le moment où un événement a eu lieu (*L'ho incontrato tre giorni fa/Ho conosciuto Anna l'anno scorso*).

Le style indirect est le complément indispensable de la narration. Le thème *J'exprime des opinions* permettra d'introduire d'abord des verbes déclaratifs (*ti dico che è più grande di me*) puis, progressivement, des verbes régissant des propositions subordonnées au subjonctif. En classe de quatrième, il sera fait un usage plus fréquent de ce type de subordonnées. À l'occasion du thème *J'exprime des opinions*, tous les champs lexicaux abordés antérieurement seront réemployés et enrichis.

Les savoir-faire regroupés dans le thème *J'émet des hypothèses* doivent permettre aux élèves de dire les conditions sans lesquelles un événement ou une action ne sauraient avoir lieu. Ce thème prolonge naturellement le thème intitulé *Mes projets et ceux des autres* puisque les projets sont souvent soumis à des conditions exprimées en italien au futur (exemple : *Se sarò libero lunedì pomeriggio,*

giocherò a tennis). À l'occasion de ce thème, les élèves apprendront à exprimer des souhaits ou à utiliser le conditionnel (exemple : *Mi piacerebbe... farei volentieri...*). En classe de 4^e, l'enseignant amènera peu à peu la classe à utiliser la tournure hypothétique en utilisant dans une même phrase les modes conditionnel et subjonctif. C'est surtout en classe de 4^e que l'expression de la condition sera développée.

L'Italie a un patrimoine culturel et artistique très riche ; c'est aussi un pays dynamique dont l'évolution est souvent très rapide. Le thème *Je m'intéresse à l'Italie* doit permettre de faire comprendre aux élèves cette double réalité, grâce à quelques exemples. L'approche de la culture et de la civilisation italiennes est indissociable de l'enseignement de la langue. En effet, les connaissances culturelles sont une condition nécessaire pour une communication efficace avec un interlocuteur italien. Pour être capable de parler, de lire, d'écrire en italien, pour être en mesure de comprendre le discours d'un interlocuteur italien, il faut aussi comprendre sa manière de penser et de vivre. Savoirs et savoir-faire dans le domaine de la civilisation et de la culture seront acquis progressivement à la faveur d'une situation de communication particulière ; ils ne seront jamais séparés de l'apprentissage de la langue. Les notions seront introduites, par exemple, à l'occasion de l'étude d'un document en classe. Enfin, au cours du cycle central, l'enseignant pourra habituer progressivement les élèves à être attentifs à certains aspects de l'actualité ; il cherchera à éveiller leur curiosité, en les invitant à poser des questions ou à chercher des réponses.

La représentation du pays et de sa langue doit se faire à l'aide de documents adaptés à la classe. Dans certains cas, il faudra recourir à des activités très simples comme le découpage, le coloriage et le collage d'images se rapportant à l'Italie. Dans d'autres cas, par exemple avec une classe de latinistes, l'enseignant pourra montrer quelques monuments romains (Pompei, fouilles d'Herculanum ou d'Ostie). En liaison avec le cours de musique, on pourra enfin (en fonction de l'intérêt des élèves) évoquer les noms de Vivaldi ou de Rossini. L'important est que les éléments de civilisation soient intégrés à l'apprentissage de l'italien et que les notions enseignées donnent aux élèves quelques repères essentiels.

II – Mise en œuvre du programme

Avant de définir les savoir-faire que les élèves devraient être amenés à acquérir en italien, il est indispensable de souligner que l'apprentissage doit être conçu globalement selon une progression qui s'appuiera toujours sur les connaissances antérieures. Celles-ci seront reprises constamment en même temps que de nouvelles notions seront introduites. Dans tous les cas, l'enseignant devra toujours avoir à l'esprit les objectifs à atteindre en fin de scolarité obligatoire (apprendre à communiquer oralement et par écrit, apprendre à connaître la civilisation italienne dans sa diversité, apprendre à réfléchir sur la langue) et tenir compte aussi de tout ce qui a été fait précédemment, c'est-à-dire en classe de 6^e.

Pour d'évidentes raisons de pédagogie, il sera bon de ne jamais mêler dans une même séquence les langues française et italienne. Tout le cours devra s'effectuer en italien à l'exception, si besoin est, des explications grammaticales et d'une éventuelle traduction en français. Les différentes consignes (*prendete il quaderno, chiudete il libro*, etc.) doivent également être données en italien.

Le programme a été conçu dans une optique communicationnelle. Pour autant, il ne faudra jamais négliger les aspects culturels et intellectuels qui sont indissociables de l'apprentissage de toute langue étrangère. Les activités résultant de la démarche pédagogique choisie par l'enseignant ne doivent pas avoir pour seule finalité l'enseignement des quatre compétences linguistiques ; elles doivent aussi amener progressivement les élèves à réfléchir sur la façon dont la langue fonctionne et refléter certains modes de comportement.

Les modalités pédagogiques suggérées dans ce chapitre **ne sont pas les seules possibles** pour mettre en œuvre le programme. **C'est aux enseignants** d'adapter leur démarche et de définir le rythme de progression en tenant compte des besoins et des attentes des élèves. Si, en raison d'une situation particulière, tel ou tel objectif ne peut pas être atteint en totalité dès la classe de 5^e, l'enseignant apportera, par la suite, les compléments nécessaires.

Au début de l'année scolaire, l'enseignant s'appuiera sur des activités et des exercices variés, écrits et oraux, afin de déceler les aptitudes de chaque élève. Il saura ainsi dans quelle mesure

les objectifs de l'année précédente ont été atteints et pourra juger de la facilité avec laquelle les élèves lisent, comprennent, s'expriment, écrivent, différencient, mémorisent, savent respecter une consigne, comprendre une relation abstraite, etc. Grâce à ces exercices, l'enseignant saura aussi ce qui intéresse la classe. Il devra également s'informer sur les conditions de vie et de travail des élèves puisque ces facteurs peuvent avoir une influence déterminante sur les résultats scolaires. Cette évaluation guidera le professeur dans le choix des moyens les plus appropriés (supports diversifiés, stratégies adaptées, etc.) pour amener ses élèves à atteindre les objectifs définis dans le programme.

Parmi ces objectifs figurent les quatre compétences, à savoir :

- la compréhension orale ;
- la compréhension écrite ;
- l'expression orale ;
- l'expression écrite.

Quand l'enseignant aura défini la compétence qu'il souhaite développer à l'occasion d'un exercice ou d'une séquence d'apprentissage, il devra déterminer au moyen de quelle activité il entend améliorer les performances des élèves. Puis, il lui appartiendra de décomposer chaque activité en une suite de tâches que les élèves devront accomplir.

Par souci de clarté, on citera successivement les tâches les plus fréquentes sans oublier que, dans la pratique, elles sont souvent associées. Il convient, en outre, de souligner fortement que l'ordre de présentation proposé ici ne reproduit en aucune façon un plan ou un schéma de cours. Cependant, les activités d'apprentissage couramment utilisées peuvent être décomposées en actes simples que l'on peut énumérer comme suit :

- **écouter** ;
- **répéter** ;
- **découvrir** ;
- **lire** ;
- **parler** ;
- **écrire** ;
- **apprendre** ;
- **traduire** ;
- **réemployer**.

Du point de vue de l'enseignant, il s'agit d'actes pédagogiques distincts qui, tous, concou-

rent à faire acquérir progressivement par les élèves la maîtrise d'une des quatre compétences. En effet, l'élève qui réactive ses connaissances est amené à parler ou à écrire ; en écrivant et en parlant, il consolide les notions qu'il a déjà apprises, et il améliore ainsi tout à la fois ses capacités de compréhension et d'expression. C'est aux enseignants qu'il appartient d'exploiter l'interaction entre ces différents actes pédagogiques en tenant compte de la situation de la classe, des intérêts des élèves et de leurs possibilités.

Écouter

Dans les classes du cycle central, l'écoute demeure une étape très importante de la démarche pédagogique. Les enseignants veilleront à se servir d'enregistrements de plus en plus variés (dialogues, brefs récits, poésies, chansons, etc.) afin d'amener les élèves à se familiariser avec des voix, des rythmes, des accents différents. Si des activités de préparation à l'écoute se révèlent encore nécessaires en classe de 5^e, elles seront ensuite progressivement abandonnées.

Répéter

Tout au long du cycle central, il est important de faire répéter aux élèves les mots ou les phrases qui ont été rencontrés à l'occasion d'un acte pédagogique. Dans tous les cas, il faut insister sur la bonne prononciation et sur la correction de l'intonation. Il conviendra de mener conjointement la répétition collective et la répétition individuelle. Progressivement, l'enseignant fera répéter des énoncés plus élaborés en n'oubliant pas d'insister sur les variations de l'intonation ; en soulignant, par exemple, la différence entre l'interrogation, la déclaration et l'exclamation (*Come mai ? Come mai non sei venuto ieri ? Come mai non sei venuto ieri ; sai, ti abbiamo aspettato. Come mai non sei venuto ieri, ti abbiamo aspettato invano !*).

Découvrir

L'enseignant pourra fournir des indications de lecture ou formuler des questions élémentaires qui permettent aux élèves de saisir le sens global d'un texte qu'il soit écrit ou lu. Le professeur pourra encore annoncer les objectifs de la lecture et, par exemple, inviter la classe à repérer des informations concernant des personnages, le lieu où se déroule une action, le moment où un événement se produit, etc.

À cet effet, les élèves pourront avoir à leur disposition une grille qu'ils compléteront en indiquant les caractéristiques d'un personnage, son âge, son métier, ses goûts, etc. Cet exercice permettra le réemploi de connaissances acquises antérieurement et servira d'introduction à la phase d'élucidation lexicale qui viendra ensuite (cf. encadré ci-dessous). En fin de cycle, on pourra, par exemple, demander aux élèves de relever un champ sémantique à partir duquel reconstituer le sens d'un texte.

Lire

On n'oubliera pas de faire pratiquer la lecture à haute voix. Toute lecture faite par les élèves sera précédée d'une lecture faite par le professeur ou par une voix authentique. Cet exercice devra être pratiqué avec beaucoup de rigueur : l'enseignant veillera alors à ce que la prononciation et l'intonation soient correctes ; il n'hésitera pas à faire reprendre les mots, les membres de phrases ou les phrases qui auront été mal lues. Les textes lus ne seront pas seulement ceux qui auront été étudiés en classe mais, par exemple, un texte produit par les élèves eux-mêmes, texte que le professeur aura pris soin de corriger avant la lecture. Progressivement, les élèves seront amenés à pratiquer la lecture autonome de passages courts, rédigés dans une langue simple. En ce cas, l'enseignant devra s'assurer que les élèves auront compris le document et, dans ce but, il leur proposera un questionnaire ou une grille permettant de vérifier la bonne compréhension du texte proposé.

Parler

Le support choisi pour permettre aux élèves de s'exprimer doit tenir compte de leurs centres d'intérêt. Mais il est également possible d'encourager les élèves à s'exprimer en leur proposant de jouer un rôle ou de simuler une situation. Dans tous les cas, il faudra préparer l'expression orale soit en proposant un document iconographique ou un texte, soit en précisant les circonstances de la situation simulée. Il est également important que l'enseignant incite ses élèves à parler ; à cet effet, il leur proposera de construire des phrases de réemploi lors de l'élucidation lexicale et il les amènera à répondre à des questions pour vérifier la compréhension globale des textes ou des documents présentés. Le professeur encouragera aussi les élèves à formuler eux-mêmes des questions et à exprimer leur opinion, de façon

très simple en classe de 5^e, de manière un peu plus développée en classe de 4^e. À la fin du cours, les élèves pourront rejouer la scène qu'on leur aura proposée ou résumer oralement le texte qu'ils auront étudié.

Écrire

Il faut souligner l'importance de l'écrit. Les activités écrites ont pour objectif d'aider les élèves à fixer les structures grammaticales et le vocabulaire utilisés pour la réalisation d'énoncés spécifiques. Dans ce but, le professeur n'oubliera pas de faire copier quelques phrases dans le cahier et il devra s'assurer que le texte écrit par les élèves ne comporte pas de fautes. En effet, il ne faut pas oublier que le cahier, concurrentement avec le manuel ou avec tout autre document, sera un auxiliaire indispensable pour le travail à la maison, qu'il s'agisse d'une leçon à apprendre ou d'un devoir à rédiger. Dans un premier temps, les phrases écrites dans le cahier auront été proposées par l'enseignant. Plus tard, le professeur entraînera progressivement les élèves à écrire des énoncés qu'ils auront eux-mêmes produits. L'expression écrite, d'abord guidée, puis semi-guidée, préparera l'élève au travail autonome. À la fin du cycle central, l'élève sera capable de rédiger un récit de quelques lignes, de composer un court dialogue, etc.

Apprendre

Les activités orales qui ont lieu en classe, au même titre que les activités écrites, contribuent à l'assimilation des automatismes et à l'appropriation des savoir-faire qui ont été choisis comme but de la séquence pédagogique. Les questions posées par l'enseignant permettent le réemploi des notions déjà acquises. La répétition des réponses favorise la mémorisation des structures de la langue ou des éléments lexicaux. L'enseignant incitera les élèves à s'interroger entre eux, les amenant ainsi à formuler des questions et des réponses selon les modalités qui sont celles de toute situation de communication. Il les encouragera aussi à résumer oralement un texte écrit et il pourra leur demander d'apprendre par cœur un court dialogue, des proverbes, des poésies ou des textes de chanson, etc.

Traduire

La traduction, dont il ne faudra toutefois pas faire un usage excessif, ne portera que sur des fragments de dialogue ou de texte. Dans ces conditions, elle peut constituer un exercice très utile

pour amener les élèves à réfléchir sur le fonctionnement de l'italien qui sera mis en relation avec le fonctionnement du français. La traduction pourra faire partie des exercices demandés à l'élève dans le cadre de son travail personnel et l'enseignant pourra proposer quelques phrases à traduire à l'occasion d'un contrôle écrit. Mais la traduction ne devra jamais se faire au détriment d'autres exercices (réemploi, transformations, réponses à des questions, etc.) indispensables à l'apprentissage d'une langue étrangère.

Réemployer

Tous les actes pédagogiques interagissent entre eux : une activité de compréhension orale peut servir de support à des activités d'expression écrite ; de même, l'étude de textes écrits peut donner lieu à des activités de compréhension et d'expression orale. Le réinvestissement des connaissances acquises qui s'opère à l'occasion de nombreuses activités (transformation de phrases, changement de personne ou de temps, écrire ce qu'on a compris ou dire ce qu'on a lu, etc.) constitue une étape essentielle du parcours d'apprentissage. La complémentarité des documents utilisés (écrits, enregistrés, iconographiques, articles de presse, publicités) sera, le cas échéant, une occasion pour présenter en termes simples quelques thèmes d'actualité.

Les différentes activités mentionnées ci-dessus ne pourront être pratiquées avec profit que si le lexique a été préalablement expliqué. L'élucidation des mots nouveaux (une dizaine) est faite au moyen d'exemples. Lorsque le sens a été éclairci, avec le concours éventuel de la classe, le professeur peut proposer aux élèves de réutiliser les termes nouveaux immédiatement, puis, plus tard, au cours de la leçon. Pour favoriser le réemploi, l'enseignant suggérera une situation permettant à l'élève de reprendre le plus naturellement possible le mot qui vient d'être expliqué.

De façon analogue, l'apprentissage de la grammaire se fera à partir d'énoncés : les structures grammaticales (phonétique, morphologie et syntaxe) sont assimilées par les élèves au moment où ceux-ci sont amenés à les utiliser dans une situation de communication. Pour entraîner les élèves à employer les formes grammaticales dont on souhaite qu'ils acquièrent progressivement la maîtrise, il peut être utile de simuler des situations de communication afin que les exercices de réemploi ne soient jamais vides de sens. Chaque fois que cela sera possible, les élèves, guidés par le professeur, devront essayer de formuler eux-mêmes la règle grammaticale correspondant aux énoncés produits.

Les activités qui ont été suggérées ici ne seront pas toutes pratiquées avec la même fréquence. En classe de 5^e, la répétition, la lecture à haute voix, les notes écrites dans le cahier auront toujours une importance essentielle. L'utilisation de consignes de lecture amenant à la compréhension globale d'un document ne sera pas pratiquée systématiquement étant donnée la relative difficulté de cet exercice. Mais cette activité sera de plus en plus fréquente à partir de la classe de 4^e. En outre, toutes les démarches suggérées doivent être adaptées à la situation particulière de chaque classe. Pour tout exercice, pour toute activité proposés aux élèves, il existe des niveaux différents et l'enseignant devra définir des paliers d'apprentissage et des parcours différenciés, en indiquant clairement les objectifs que les élèves devront atteindre et les savoir-faire qu'ils devront progressivement maîtriser.

Les enseignants jouissent d'une grande liberté dans le choix de leurs documents et de leurs

activités : le manuel scolaire ne peut et ne doit en aucun cas être le seul support pédagogique. L'hétérogénéité des classes, le changement rapide des habitudes sociales, mais aussi l'apparition des nouvelles technologies et l'évolution des modes de transmission de la culture constituent autant d'éléments favorables ou défavorables. L'enseignant devra tenir compte de ces facteurs pour définir une pratique pédagogique compatible avec l'environnement culturel des élèves et le renouvellement des méthodes d'apprentissage. À cet égard, il pourra être utile d'exploiter l'aspect ludique de certaines activités ou de certaines technologies (cédéroms, CD interactifs) et, d'une façon générale, l'enseignant ne devra pas craindre de recourir au jeu (saynettes, mots croisés simplifiés, etc.), sous réserve qu'il s'inscrive dans une démarche cohérente et qu'il ne se substitue pas à toute autre forme d'exercice concourant au développement des compétences linguistiques.

III – Évaluation

L'évaluation est une étape privilégiée du double processus d'enseignement et d'apprentissage ; elle intervient à différents moments sous des formes variées. Sa fonction est multiple. Elle ne doit pas être seulement le moyen de vérifier que les objectifs fixés à l'occasion de l'étude d'un document ont été effectivement atteints. L'évaluation doit toujours apporter à l'enseignant et à l'élève l'information nécessaire à l'amélioration des processus d'acquisition des compétences et des savoir-faire. C'est tout au long de l'année scolaire (et pas seulement en fin de trimestre) qu'il convient de mesurer et d'analyser les difficultés rencontrées par les élèves pour que les solutions appropriées soient apportées rapidement et que la motivation des élèves soit ainsi confortée.

L'évaluation doit enregistrer aussi bien les compétences acquises que les manques. Pour

cela, elle doit prendre des formes très variées qu'il faut choisir en fonction des savoirs et des savoir-faire que l'on veut apprécier. L'enseignant doit préparer très attentivement les exercices d'évaluation et les consignes qu'il donne aux élèves doivent toujours être formulées clairement. L'opération doit être réalisée avec le souci constant de faire progresser les élèves. Grâce aux résultats de l'évaluation, l'élève doit connaître le niveau qu'il a atteint par rapport aux objectifs fixés et il doit être en mesure d'apprécier les efforts qu'il doit encore fournir pour améliorer ses compétences.

C'est à l'enseignant qu'il revient d'aider les élèves à mesurer les progrès qu'ils doivent encore accomplir. Et c'est en partie grâce à l'évaluation que les élèves apprendront peu à peu l'autonomie et la responsabilité. De son côté, le professeur, en analysant les résultats de l'éva-

luation, peut adapter son enseignement en tenant mieux compte de la nature des difficultés que les élèves ont rencontrées.

L'évaluation doit porter sur les quatre compétences en langue : la compréhension écrite, la compréhension orale, l'expression orale et l'expression écrite.

Le tableau qui suit propose quelques types d'exercices permettant d'évaluer les diverses compétences ; il n'est en aucun cas exhaustif. L'enseignant doit toujours veiller à varier les activités proposées et il peut, seul ou en collaboration avec quelques collègues, créer les exercices qu'il estime les mieux adaptés à sa classe.

Compréhension écrite et orale	Expression orale	Expression écrite
Préciser un contexte Repérer des éléments Suivre des consignes Jouer une saynète Transposer des informations sur une grille Résumer un texte écrit ou lu Traduire un passage Établir une chronologie Réemployer des mots Questionnaires à choix multiple Exercices lacunaires Exercices de type <i>vrai/faux</i>	Lire * Répondre à une question * Poser une question * Trouver la question correspondant à un énoncé Récitation Jouer un rôle dans une situation donnée * Reconstituer un dialogue à partir d'une série d'images	Dictée Remplir un questionnaire * Compléter des phrases * Compléter un dialogue * Décrire un document iconographique Rédiger quelques lignes sur un thème donné * Transformer un dialogue en récit (<i>dice che.../risponde che... domanda perché...</i>)

NB : Parmi les exercices qui sont proposés ici à titre d'exemples, beaucoup mettent en jeu plusieurs compétences. Les exercices précédés du signe * peuvent être pratiqués soit à l'écrit

soit à l'oral. Mais il faut également souligner que certains exercices d'expression (écrite ou orale) mettent en jeu la compréhension (écrite ou orale).

IV - Aide à l'apprentissage

L'hétérogénéité des classes, des besoins et des motivations des élèves, oblige les enseignants à prévoir des méthodes d'aide à l'apprentissage diversifiées.

L'enseignant devra d'abord identifier les processus d'apprentissage mis en œuvre par les élèves et, à partir de ses observations, il pourra diversifier ses démarches pédagogiques. Si, par exemple, certains élèves comprennent plus facilement que d'autres mais ne réemploient pas ce qu'ils ont écouté, ou si d'autres élèves, en revanche, maîtrisent le vocabulaire et les structures grammaticales à l'écrit mais ne répondent pas pendant l'heure de cours, c'est au professeur de proposer à chaque type d'élève les activités appropriées afin de corriger les manques et les insuffisances constatés.

L'enseignant devra aider les élèves à prendre conscience des notions qu'ils ont déjà apprises et des énoncés qu'ils sont en mesure de produire. Les élèves pourront ainsi mesurer les progrès accomplis, s'appuyer sur ce qu'ils savent déjà pour assimiler de nouveaux savoir – faire et apprendre progressivement à travailler de manière plus autonome.

Le recours aux nouvelles technologies et, plus particulièrement, aux bandes vidéo pilotées par ordinateur, aux logiciels, aux cédéroms et aux CD interactifs, permet aujourd'hui une assez grande diversification des aides à l'apprentissage et offre de nouvelles possibilités pour le travail autonome.

V – La réalité italienne dans l’enseignement de l’italien

Une langue, c’est avant tout un pays, des hommes, des couleurs, des parfums, des paysages... On connaît aussi la richesse culturelle et artistique de l’Italie.

Dans le document d’accompagnement du programme de 6^e, des suggestions ont été faites sur la manière de faire entrer la réalité italienne dans la salle de classe. Les remarques qui suivent donnent quelques indications sur la façon d’introduire la réalité italienne dans l’enseignement de la langue. Le cadre proposé est indicatif et non exhaustif. L’enseignant devra adapter contenus et méthodes à la classe sans oublier cependant que certains repères sont essentiels.

Dans le domaine de la géographie de l’Italie, les élèves auront acquis quelques notions élémentaires dès la classe de 6^e. En cycle central, ils élargissent progressivement leurs connaissances. Il est important de fixer ces connaissances, par exemple à l’aide d’une carte muette, placée au début du cahier, qui sera complétée par chaque élève au fur et à mesure que des villes, des régions ou des fleuves seront nommés. À la fin du cycle central, l’élève devrait savoir situer les villes les plus importantes, les fleuves principaux, quelques volcans, les mers et les îles. Ces notions pourront être introduites, par exemple, à l’occasion d’événements marquant l’actualité (une course à Imola, une rencontre entre la Juventus de Turin et l’Inter de Milan, une manifestation culturelle à Venise, etc.)

L’élève se familiarisera avec la diversité des paysages italiens grâce aux affiches et aux photos qui décorent la salle de classe mais aussi grâce à des documents personnels qui pourront agrémenter le cahier ou être regroupés dans un dossier soigneusement préparé pour lequel l’enseignant aura donné les consignes indispensables. Dans certains cas, il sera possible d’organiser une exposition de photographies accessible à l’ensemble des élèves du collège. La découverte plus approfondie d’une ville ou d’une région pourra se faire à l’occasion d’une correspondance avec une classe italienne ou à l’occasion d’un voyage scolaire.

Dans le domaine de l’histoire, quelques notions fondamentales seront acquises au cours

du cycle central. Celles-ci serviront postérieurement lorsque l’élève aura l’occasion d’approfondir sa connaissance de l’histoire et de la culture italiennes. On fera référence à la Renaissance à travers les noms de quelques artistes (Michel-Ange, Raphaël, Titien, etc.). L’unité italienne, inscrite au programme d’histoire, sera évoquée aussi à travers deux ou trois personnages tels que Napoléon III et Victor-Emmanuel II.

Enfin, l’enseignant amènera les élèves à s’intéresser aux différents aspects de la vie quotidienne dans l’Italie contemporaine. En fonction des documents qu’il utilisera, il parlera des coutumes, des traditions, des fêtes, des jeux, des comportements, des habitudes alimentaires, des loisirs, etc. Il tiendra compte éventuellement des différences régionales et il mettra plus particulièrement l’accent sur le comportement et les habitudes des jeunes Italiens d’aujourd’hui.

Les indications qui suivent sont données à titre d’exemples :

- Le pays : une république, la diversité des régions, le drapeau italien.
- Fêtes et traditions : la *Befana*, Noël : le *panettone*, Pâques : *la colomba*, le carnaval de Venise, le Palio de Sienne.
- L’alimentation : horaires et composition des repas, quelques spécialités régionales (*arancine siciliane*, *panforte di Siena*...), mais aussi : le développement des *paninoteche*, des *spaghetterie*, des *fast-food*, des *tavole calde*, etc., la *pizza*, son origine, *il gelato*, le *gelateria*...
- Les jeux : *tombola*, *scopa*, *totocalcio*.
- Les rythmes de vie : rythmes scolaires différents des rythmes français.
- Loisirs : activités sportives, la *palestra*, *il calcio* ; les jeunes Italiens se retrouvent souvent entre eux à la *pizzeria*, au bar, à la *discoteca*, ils se donnent rendez-vous *in piazza*, ils utilisent *il motorino* ; musique : thèmes, rythmes ; télévision, émissions pour adolescents, etc.
- Les vêtements : la mode italienne, en particulier celle des jeunes.
- La gestuelle : « *buono* », « *ciao* », « *tutto a posto* »...

Ces éléments seront apportés progressivement lors de l'étude d'un dialogue ou de tout autre document (courte séquence filmique, publicité, document d'actualité, diapositives, etc.). Les élèves seront incités à utiliser les ressources du CDI (livres, cédéroms, vidéodisques).

Enfin, il conviendra de privilégier tout contact avec un interlocuteur italien qu'il s'agisse de l'assistant, d'un correspondant ou de liaisons télématiques.